

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 429

présenté par  
M. Rolland, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 19**

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« le perfectionnement des connaissances, l'évaluation des pratiques professionnelles, »

les mots :

« l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Harmonisation rédactionnelle.